

## CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Le Conseil Intercommunal de l'APEJ est convoqué en Assemblée ordinaire, le :

**Mardi 7 mai 2024 à 20h00**

**au Théâtre de Terre Sainte**  
(Route du Jura – 1296 Coppet)

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Appel
2. Assermentation(s)
3. Approbation de l'ordre du jour du 7 mai 2024
4. Présentation des objectifs de développement de l'accueil de jour d'ici 2030 par Mme Sylvie Lacoste, Directrice de la FAJE
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2023
6. Communications du Bureau du Conseil
7. Communications du Comité de direction
8. Elections statutaires (selon article 10 du règlement)
  - élection du président
  - élection du vice-président
  - élection de 2 scrutateurs
  - élection de 2 scrutateurs-suppléants(Pas plus d'un membre par commune au sein du bureau)
9. Préavis N° 01/2024 relatif aux comptes APEJ 2023
  - Présentation
  - Rapport de la commission de gestion
  - Discussion
  - Approbation
10. Préavis N° 02/2024 relatif au règlement et conditions d'admission de l'APEJ pour l'accueil en UAPE durant les vacances scolaires
  - Présentation
  - Rapport de la commission ad hoc
  - Rapport de la commission des finances
  - Discussion
  - Approbation
11. Divers et propositions individuelles

L'ensemble des annexes est disponible sur le site internet de l'APEJ ([www.apej.ch/conseil-intercommunal](http://www.apej.ch/conseil-intercommunal)). **Suivre la procédure ci-jointe pour se connecter.**

**Merci au délégué ou au suppléant qui ne recevrait pas les documents de bien vouloir se manifester avant la séance.**

**Nous vous rappelons qu'un délégué qui ne pourrait pas participer à une séance en informe la secrétaire ou le président avant la séance. Il doit également contacter un délégué suppléant de sa commune afin de se faire remplacer. Les suppléants reçoivent également la convocation et les annexes.**

La séance **débutera à 20h00 précises**. Par conséquent, nous vous remercions d'arriver quelques minutes à l'avance afin que le quorum (article 11 des statuts) puisse être atteint lors de l'ouverture de la séance. Dans le cas contraire, une nouvelle séance devra être convoquée.

La séance sera suivie d'une collation.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Laurent Thévenaz  
Président CI



Ariane Katzarkoff  
Secrétaire CI

- Annexes :
- Procès-verbal du 21.11.2023
  - Préavis N° 01/2024 relatif aux comptes APEJ 2023
  - Comptes 2023
  - Annexe aux préavis 01/2024
  - Annexe spécifique au compte 714
  - Rapport de gestion 2023
  - Compte ARSCO 2023
  - Bilan ARSCO 2023
  - Rapport de la commission de gestion
  - Préavis N° 02/2024 relatif au règlement accueil UAPE durant les vacances scolaires
  - Règlement et conditions admissions accueil vacances
  - Rapport de la commission ad hoc
  - Rapport de la commission des finances